

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Régie intermunicipale de restauration et de préservations des Trois-Lacs (RIRPTL) a adopté le Règlement 007-2021 de gestion contractuelle de la RIRPTL, lors du conseil d'administration tenu le 30 mars deux mille vingt-et-un (30 mars 2021).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant à la RIRPTL, et ce, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce 30e jour du mois de mars deux mille vingt-et-un (30 mars 2021).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier